

Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Flume : désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant

M. le Maire,

☞ rappelle au conseil municipal que la commune est membre du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Flume.

En application des dispositions des articles L 2121-33 et L 5212-7 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire demande au conseil municipal de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant, qui représenteront notre commune au sein du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique du bassin de la Flume.

M. le Maire,

☞ propose les candidatures comme délégués **titulaires** de :

M. Jean-Paul LEFEUVRE

M. Philippe ROUAULT

☞ demande s'il y a d'autres candidatures.

☞ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Nombre de bulletins blancs :	5
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

➤ M. Jean-Paul LEFEUVRE qui a obtenu 28 voix

➤ M. Philippe ROUAULT qui a obtenu 28 voix

sont désignés comme représentants titulaires de la commune de Pacé pour siéger au comité du syndicat mixte du bassin de la Flume de Pacé, Vezin le Coquet , l'Hermitage, le Rheu, Gévezé, la Chapelle des Fougeretz, La Chapelle Chaussée, Langan, Romillé, et la communauté du Val d'Ille en représentation-substitution des communes de Langouët, La Mézière et Vignoc.

M. le Maire,

☞ propose la candidature comme **délégué suppléant** de :

M. Jacques FOLSCHWEILLER

☞ demande s'il y a d'autres candidatures

➡ puis fait procéder au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Nombre de bulletins blancs :	5
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

➤ M. Jacques FOLSCHWEILLER qui a obtenu 28 voix

est désigné comme représentant suppléant de la commune de Pacé pour siéger au comité du syndicat mixte du bassin de la Flume de Pacé, Vezin le Coquet , l'Hermitage, le Rheu, Gévezé, la Chapelle des Fougeretz, La Chapelle Chaussée, Langan, Romillé, et la communauté du Val d'Ille en représentation-substitution des communes de Langouët, La Mézière et Vignoc.